



Date de génération de ce justificatif : 22/05/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

Cervus Courtage Conseils – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 22 mai 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



**GUILLOTIN - LE BASTARD
& ASSOCIÉS**

Conseil et contentieux
AVOCATS

www.guillotini-lebastard.com

Cervus Courtage Conseils 23 rue Gambetta – 22970 PLOUMAGOARAVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORDIC (22590) du 6 mai 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : Cervus Courtage Conseils Forme sociale : Société par Actions Simplifiée, Siège social : 23 rue Gambetta, 22970 PLOUMAGOAR Objet social : Le conseil en organisation administrative, patrimoniale, civile et fiscale à destination des particuliers et des entreprises ; Le conseil en stratégie patrimoniale, l'ingénierie financière, les missions d'audit, d'analyse et de préconisation stratégique, hors certification légale des comptes, ainsi que le conseil en investissements financiers auprès de particuliers et de professionnels ; L'activité d'apport d'affaires et de mise en relation commerciale, notamment dans les secteurs de la finance, de l'immobilier et du bâtiment ; L'activité d'intermédiation en opérations de banque et en services de paiements (IOBSP) ; L'activité de courtage en assurance et en réassurance (IAS) ; La réalisation de prestations de formation et de tutorat en lien avec les activités précitées . Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 500 €uros Admission aux assemblées et droit de vote : la détention d'actions donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, chaque associé détenant un nombre de voix égal au nombre d'actions dont il est titulaire. Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec l'agrément préalable d'une décision collective des associés dans les conditions prévues dans les statuts. Président : Monsieur Yoann AUFFRAY, demeurant à

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

— PORDIC (22590) au 13 rue Eric Tabarly. Immatriculation de la Société au Registre du —
commerce et des sociétés de SAINT BRIEUC. Le Président

[Consulter cette annonce en ligne](#)